

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Le 26 septembre 2024, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, à la salle René Char de l'espace Léonard de Vinci, rue Auguste Renoir, en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 27 VOTANTS : 33

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Uriell MARQUEZ, Bastien REDDING, Thibault PETIT, Manuela MELO, Mustafa HECIMOVIC, Ruffin KAPELA, Brigitte CERVETTI, Sébastien CÉLERIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Christine DENIS donne procuration à Dalila KHORBI, Jimmy JOUHANET donne procuration à Jacqueline HUCHIN, Nassira BENOUARI donne procuration à Miloud GOUAL, Atika LHOUM donne procuration à Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU donne procuration à Manuela MELO, Toufik LAADJAL donne procuration à Ruffin KAPELA

Absents :

Jeanne DOCTEUR, Laurent LE LEUXHE

Secrétaire :

Sébastien CÉLERIN

La présente liste des délibérations et les extraits de délibérations sont disponibles sur le site internet de la Commune (rubrique le Conseil Municipal)

- Délibération n°DEL24_054 : Rapport d'activités 2023 de la Communauté d'agglomération Val Paris
Pris Acte
- Délibération n°DEL24_055 : Constitution d'un groupement de commandes entre la Commune et le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour les opérations de reliure des actes administratifs et d'état civil
Approuvée
- Délibération n°DEL24_056 : Mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) au sein de la filière police municipale
Approuvée
- Délibération n°DEL24_057 : Créations et suppressions de postes
Approuvée

- Délibération n°DEL24_057 : Créations et suppressions de postes
Approuvée

- Délibération n°DEL24_058 : Mise à jour des emplois concernés par les astreintes
Approuvée

- Délibération n°DEL24_059 : Convention de mise à disposition d'agents du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) pour des missions temporaires
Approuvée

- Délibération n°DEL24_060 : Taux de vacation des intervenants sensibilisation/prévention sur des thématiques tout public
Approuvée

- Délibération n°DEL24_061 : Garantie d'emprunt en faveur du bailleur social SEQENS suite au réaménagement de 3 prêts initialement garantis par la Ville de Montigny-lès-Cormeilles
Approuvée

- Délibération n°DEL24_062 : Demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Électricité du Val d'Oise (SDEVO) dans le cadre du programme 2024/2025 d'intégration des réseaux dans l'environnement pour le boulevard Victor Bordier entre la rue de Beauchamp et le rond-point Victor Bordier, la rue du Général de Gaulle entre le boulevard Victor Bordier et la rue des Duchesnes, l'avenue des Clairs Chênes, l'allée Corot, l'avenue des Fauvettes entre la rue de la République et l'allée Watteau et l'allée Watteau entre la rue des Fauvettes et la rue des 24 Arpents
Approuvée

- Délibération n°DEL24_063 : Décision modificative n°1 - budget primitif 2024
Approuvée

- Délibération n°DEL24_064 : Acquisition par la Commune de Montigny-lès-Cormeilles des parcelles cadastrées AL 26, 33, 211, 220, 263, 265, 277, 325, 353, 354, 451, 461 et 597 d'une contenance totale de 6 420 m², y compris leurs bâtiments, auprès de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France pour l'aménagement du groupe scolaire et de son parvis dans le cadre du projet de centre-ville
Approuvée

- Délibération n°DEL24_065 : Échange foncier entre les parcelles AL n°490p, AL n°211p et AL n°220p sises rue des Duchesnes
Approuvée

- Délibération n°DEL24_066 : Acquisition d'une partie de la parcelle AL34 en vue de la construction d'un groupe scolaire
Approuvée

- Délibération n°DEL24_067 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la demande de transfert du permis de démolir pour la construction du groupe scolaire du centre-ville
Approuvée

- Délibération n°DEL24_068 : Acquisition de la parcelle AH167p (lot B) sise 10 rue de la Paix à Montigny-lès-Cormeilles
Approuvée

- Délibération n°DEL24_069 : Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Montigny-lès-Cormeilles et le bailleur social Seqens pour la désignation des candidats du contingent bailleur sur les opérations neuves financées en LLI sur la ZAC de la Gare
Approuvée

- Délibération n°DEL24_070 : Dérogations au repos dominical pour l'ouverture des commerces en 2025
Approuvée

- Délibération n°DEL24_071 : Règlement de l'exposition thématique « Regards sur l'enfance » à la Maison des Talents - Espace Corot - saison 2024-2025
Approuvée

- Délibération n°DEL24_072 : Dotation aux écoles élémentaires et maternelles pour les frais de timbrage pour l'année scolaire 2024/2025
Approuvée

- Délibération n°DEL24_073 : Subventions aux coopératives scolaires - Année scolaire 2024/2025
Approuvée

- Délibération n°DEL24_074 : Subvention pour le transport scolaire des élèves de l'école Braque à l'Institut du Monde Arabe
Approuvée

- Délibération n°DEL24_075 : Subvention pour le projet artistique « Projet Pacte de Marionnettes » de l'école Paul Bert
Approuvée

- Délibération n°DEL24_076 : Lancement d'une démarche de partenariat et/ou de mécénat pour la ferme pédagogique
Approuvée

- Délibération n°DEL24_077 : Accueil des agents de police nationale du poste de Montigny-lès-Cormeilles au local de restauration des agents municipaux
Approuvée

Il est possible de consulter le registre des délibérations au service des affaires générales et transversales situé au 1er étage de l'Hôtel de Ville, 14 rue Fortuné-Charlot.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre des délibérations pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

-la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil

-la date de sa publication sur le site internet de la Commune

-ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.